AFFRANCHI PAR L'ÉDITEUR

L'Université Laval.

VOL. XI. MANITOBA No. 1

LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION.

ST. BONIFACE, MARDI, 30 MAI 1881

LE "METIS."

Lundi, 30 Mai 1881.

Le *Métis* est entré le 27 du courant dans sa onzième année d'existence ; le numéro d'aujourd'hui est le premier de l'année.

Par suite des deux fêtes légales de la semaine dernière, le journal n'a pu paraître au jour ordinaire.

Il y aura une assemblée du Bureau de Direction de la Société St. Jean-Baptiste demain soir, mardi, à huit heures dans la salle des Réunions du conseil municipal de St. Boniface pour affaires importantes.

Les membres du Bureau sont priés d'être ponctuels, et de s'avertir les uns les autres de cette réunion à laquelle devront se régler les principaux articles du programme de la fête nationale.

L'assemblée du Bureau convoquée pour hier dimanche n'a pas eu lieu par suite du mauvais temps.

Le Lieutenant Gouverneur a clos la session de la Législature locale, et, au nom de Sa Majesté, a signifié son approbation à toutes les mesures que ses ministres ont fait adopter à la chambre. Reste maintenant au cabinet de mettre ces lois à exécution ce qui constitue la partie la plus importante, peut être, des actes d'un gouvernement. Avec la vigilance et de l'activité, un ministre peut souvent émousser le trait envénimé d'une disposition législative; il peut toujours en avoir les coups. La distribution des octrois, les nominations aux charges nouvelles, une juste part du patronage, sont autant d'intérêts à surveiller, à sauvegarder, à faire triompher.

C'est ici que la responsabilité existe et s'exerce toute entière, sans contrôle, sans discussion et sans réserve. Nous espérons que le gouvernement local se montrera à la hauteur de nos désirs et de notre attente.

Nous examinerons dans quelque temps certaines lois qui viennent d'être passées et qui sont de la plus haute importance pour le public en général.

L'Hon. M. James Macdonald vient d'être fait juge-en-chef de la Nouvelle-Ecosse ; l'hon. M. Campbell le remplace au ministère de la justice: l'hon. M. O'Connor redevient directeur général des postes et l'hon. M. Mousseau est fait secrétaire d'état.

Le nouveau ministre est choisi au Sénat, c'est l'hon. M. McLennan.

Sur 11 employés de la douane à Ottawa, pas un seul n'était Canadien-Français jusqu'à la nomination toute récente de Mr. Pierre Marier. Cependant le *Free Press* trouve moyen de blâmer cette nomination due à M. Joseph Tassé, M.P. Quelle générosité et quel esprit de justice animent toujours ces bons grits !—*Le Monde.*

Le *Globe* publiait dernièrement une lettre du Fort Walsh dans laquelle on annonce que la désertion est à l'ordre du jour dans les rangs de la fameuse Police à Cheval du Nord-Ouest. Sept hommes sont partis dans une seule semaine, et on a dû évacuer les recrues de l'année dernière sur les stations du Nord afin de les empêcher de déserter en masse. L'escadron F. a reçu ordre de quitter la Montagne de Bois et de se diriger vers le sud pour surveiller les recrues. Les sous-officiers sont obligés de faire la garde des quartiers durant la nuit, ce qui n'empêche pas les hommes de s'échapper à la faveur des ténèbres. Le correspondant ajoute qu'il ne reste que des recrues et des invalides ; les meilleurs partent ou sont partis. Les rations sont de la pire espèce, et les hommes sont nourris au Fort Walsh d'une façon qui soulève le cœur.

Bref, le correspondant ajoute qu'en cas de désordres la Police à cheval se trouverait dans l'impossibilité de mettre un seul homme sur pied !

Il ne faut pas oublier qu'il en coûte près de trois cent mille piastres par année au gouvernement pour entretenir et équiper ce corps. Evidemment, le système est vieux ; et nous est avis que le *Globe* et la presse libérale ont eu grandement tort de ne pas appuyer plus énergiquement l'enquête demandée il y a plus d'un an au Gouvernement sur la condition de la Police à cheval.

Une statue de la Ste. Vierge ayant vingt-huit pieds de hauteur est exposée à Québec. Cette colossale statue sera placée sur le Cap Trinité à une heuteur de quinze cents pieds audessus du niveau du Saguenay.

LA PROROGATION.

La chambre locale a été prorogée mercredi, sans grande pompe. La garde d'honneur était composée de six soldats et d'un lieutenant. Mais on a tiré du canon, et c'est ainsi que le public a appris la fin subite d'une session extrêmement importante. Le ministère n'a pas eu d'opposition ; on s'y attendait. Il a donc toute la responsabilité de ses actes ; il a fait ce qu'il a voulu et comme il a voulu. Nous dirons à sa louange qu'il n'en a pas profité pour se montrer radical dans ses mesures. Il y a eu de la discussion, mais non de l'animosité ; on a signalé certaines dispositions injustes, et nous croyons qu'elles ont été modifiées. Le tout s'est terminé par le bouquet de la fin, un budget de $243.635

Le rôle du partie français a été sage et modéré, mais non sans fermeté. Nos députés ont franchement prêté leur concours et leurs votes au gouvernement pour discuter et mûrir ses mesures. Nous les félicitons de leur union, et nous signalerons en particulier l'attitude du député de St. Boniface, M. LaRivière, qui s'est montré soucieux des intérêts du partie, toujours prêt à les défendre, laborieux, bien renseigné, donnant généreusement son appui à toutes les bonnes mesures, et prenant par là même dans la chambre une position très avancée.

M.M. Greenway et Hay, dans leur discussion du budget, ont dit des bêtises, le dernier surtout, qui est un pauvre sire pétri d'ignorance et de fanatisme. Ce n'est pas le moment d'insulter les communes et les Provinces du Canada en bloc lorsque nous sommes à les supplier d'octroyer à Manitoba plus d'argent et plus de territoire. M. Hay a exprimé le vœu de voir le chiffre des membres canadiens du gouvernement réduit à un seul ou à rien du tout, et du même coup a fait les plus grands éloges de la façon libérale avec laquelle le ministère de l'Hon. M. McKenzie a traité Manitoba. Nous aurions aimé à entendre les ministres contredire M. Hay sur ce dernier point, et défendre les actes et le bon vouloir de Sir John Macdonald à l'égard de Manitoba. On sait que M. Hay est *grit* de la plus belle eau et se donne des airs de chef d'opposition.

Nous avons cru devoir ajourner de quelques numéros le compte rendu abrégé des séances de la législature, vu l'impossibilité où nous avons été de nous procurer des rapports justes et véridiques. Nous espérons publier ce compte rendu sous peu.

CANADA.

PROVINCE DE MANITOBA.

Troisième Session, 4me Parlement 44 V.

DISCOURS DU TRONE.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je vous remercie de l'énergie et du zèle dont vous avez fait preuve, dans l'accomplissement de vos importants devoirs pendant cette session de la Quatrième Législature de la Province de Manitoba.

L'acte pourvoyant à l'extension des limites de la province, vers l'ouest, jusqu'à la ligne des townships entre les rangs 29 et 30, à l'ouest du principal méridien, assure à la province une addition considérable et appréciable de territoire, et il est agréable de savoir quecet acte a été confirmé par le Parlement du Canada.

Je dois exprimer ma satisfaction sur la disposition que vous avez montrée au sujet des mesures adoptées pour l'extension des lois de la province au territoire récemment annexé, ce qui, j'en suis convaincu, aidera considérablement à promouvoir le développement des intérêts publics des centres de population qui y sont établis.

L'acte pour amender l'acte concernant les municipalités, contient plusieurs dispositions importantes, et aidera, j'en ai la confiance, aux différentes organisations sous cet acte, à mettre à exécution les diverses améliorations locales qui retombent sur elles.

L'acte pour pourvoir à un système d'écoles pour la province a été préparé avec un esprit de tolérance ; et l'autorité qui y est donnée aux corps municipaux d'établir et modifier les districts d'école, aideront, j'en suis persuadé, à promouvoir la cause de l'éducation dans la province.

L'acte pour mettre en force et donner effet aux statuts consolidés de la province, aidera considérablement à simplifier la Législation des sessions précédentes et facilitera grandement l'administration de la justice.

Les actes pourvoyant à la division de la Province en Districts Judiciaires, l'établissement des municipalités dans le territoire nouvellement annexé, et diverses autres mesures importantes, prouvent que vous avez senti les besoins du moment dans l'intérêt de ceux qui vous ont confié le devoir de légiférer dans leur avantage.

Je vous remercie pour les subsides que vous avez octroyés, et j'ai confiance que vous mettrez par là mon gouvernement en état de conduire les affaires publiques dans l'intérêt du peuple.

Je regarde les résultats de la session qui est à la veille de se clore comme une augure favorable pour l'avenir, et je crois que cette Province est destinée à augmenter rapidement en importance et a devenir un centre influent de progrès et avancement matériel.

Je vous relève pour le présent de l'exécutinon de vos devoirs responsables, et en le faisant permettez moi de vous assurer de mes meilleurs souhaits pour votre bien être personnel, et la prospérité de chacun de vous: Et je suis sûr que de retour dans vos foyers, vous ferez tout en votre pouvoir pour faire règner un esprit de progrès d'accord avec les mesures que vous avez adoptées.

INEPTIE ET SOTTISE.

Nous lisons dans la *Minerve* :

"Le *Globe* est réduit à des arguments de l'espèce que voici contre le tariff :

"Un membre de la législature de Manitoba a donné avis d'un bill 'pour encourager le maintien et 'l'établissement de manufactures 'dans cette province. Evidemment 'la politique nationale (N. P., comme dit niaisement le *Globe*) à fait 'un fiasco aussi remarquable dans 'le Nord-Ouest que partout ailleurs."

"Il faut que la campagne libre-échangiste que le *Globe* mène depuis si longtemps soit bien désespérée pour que l'approvisionnement de guerre soit réduit à de pareilles balles."

"C'est être bien pauvre en arguments que de chercher à transformer en signe d'insuccès pour la protection le fait que les législatures locales se joignent au parlement fédéral pour encourager l'industrie. On ne répond pas à de semblables balivernes ; et nous ne mentionnons celle-ci que pour montrer l'ineptie de la guerre que le parti grit et ses organes persistent encore à faire à la politique du jour."

"ILS REVIENNENT."

Tel est le cri qui s'échappe avec tant d'à propos de la bouche de notre confrère du *Moniteur Acadien.* Nous aussi, nous pouvons dire : "Ils reviennent." Mais écoutons d'abord le *Moniteur* :

"Tous les jours il revient des Etats-Unis un bon nombre de ceux qui pour une raison ou pour une autre, ont quitté le pays. Ils croyaient améliorer leur condition en s'expatriant ; et ils n'ont trouvé que déception et misère. L'ouvrage manque aux Etats-Unis, et dans chaque centre il y a des milliers de bras oisifs et par suite un grand nombre de personnes sont dans la misère et l'indigence.

"Des jeunes gens de Shédiac, partis à la fin de l'hiver et qui avaient quitté de bonnes places ici sont revenus ces jours derniers tout désabusés. Après avoir épuisé leur ressources, les uns se sont vus manquant d'argent et de tout et sans ouvrage. Ils ont dû pour revenir faire la plus grande partie du trajet à pied. Ils rapportent qu'ils ont partout rencontré une foule d'industriels anxieux de se repatrier mais sans moyen, et pleurant amèrement le jour où ils ont eu la funeste idée de traverser les lignes."

Ce mouvement de repatriement pour ne dater que de quelques jours ne se manifeste pas moins sûrement Tous les jours les chemins de fer ramènent des Etats Unis de familles entières de Canadiens français. Les uns retournent dans leurs paroisses natales, les autres vont ouvrir des terres dans la vallée de l'Ottawa et de la Rivière Rouge. Quelque-uns, ceux qui sont parvenus à force de travail et d'économie à amasser un petit pécule, achètent des terres défrichées, et n'auront plus à redouter les étreintes de la misère. Nous sommes d'autant plus heureux de cette action des nôtres, qu'il aura pour effet certain de contrebalancer les pertes nombreuses que nous avons faites par l'émigration.

Il serait donc expédient de favoriser le retour de nos compatriotes, en leur offrant des avantages réels ; car nous croyons que le désenchantement qui semble être la cause de ce repatriement n'aura pas de résultats sérieux, si la presse ne fait pas connaître à ceux qui restent, que la perspective du côté des Etats Unis est loin d'être belle. Les journaux américains nous répètent sur tous les tons que les manufactures regorgent de travailleurs ; que nos compatriotes comprennent donc que leur travail ne saurait être rémunératif, s'il y a encombrement.

Qu'ils ne se laissent donc plus tenter par les récits mensongers que des gens sans cœur leur font sur les prétendues fortunes qui les attendent là-bas ? Qu'ils se défient également de ces invitations que leur adressent des parents réfugiés dans les Etats de la Nouvelle Angleterre; ils exagèrent toujours et trompent souvent.—*Courrier du Canada.*

Municipalité de St. François-Xavier.

Assemblée regulière tenue à la chambre du conseil le 2 mai 1881 : Présents, M. le Préfet et tous les Conseillers.

Les Minutes de la dernière assemblée ayant été lues, M. Turner propose, secondé par M. Deslaurier, vu que M. Maxime Lépine ayant été nommé grand-voyer pour le district No. 3, n'acceptait pas la charge, que M. Jean Lespérance soit nommé à sa place et que les mots suivants soient ajoutés à la 5ème clause du Règlement concernant les grands-voyers à la sixième ligne après les mots avec quels instruments : "Que les notices d'avis soient donnés par écrit à chaque personne personnellement ou laissé à son domicle ou dernière place d'affaire." Que les minutes soient adoptées avec les amendements. Adopté.

Le cautionnement du Sec-Trésorier ayant été pris en considération, M. Daigneault propose, secondé par M. Turner, que les cautions tels que fournies soient acceptées. Adopté.

Un règlement concernant la traverse de la Rivière Salle ayant été soumis au conseil et lu, M. Turner propose, secondé par M. St. Germain, que le règlement tel que soumis soit adopté, et que M. J. A. Turner soit nommé traverseur pour la dite traverse. Adopté.

Les autres traverses de la municipalité ayant été prises en considération, il est entendu que le conseil prendra tous les renseignements nécessaires avant de passer un règlement à la première assemblée.

M. Turner donne avis qu'à la prochaine assemblée du conseil il fera motion de passer un règlement concernant le règlement et la rémunération des conseillers et des autres offices du conseil.

M. Daigneault propose, secondé par M. Turner, que le conseil s'ajourne jusqu'au 6ème jour de juin prochain à 10 hrs. a.m.

PIERRE LAVALLÉE,
Greffier.

Municipalité de Belcourt.

RÈGLEMENT.

Baie St. Paul,
29 Avril, 1881.

A Sa Grâce Monseigneur Taché, archevêque de St. Boniface et au Révérend Cyrille St. Pierre, prêtre, curé de la Baie St. Paul.

Nous soussignés, conseillers de la municipalité de Belcourt, étant réunis en conseil sous la présidence du préfet, Antoine Larivière, passons la résolution suivante :

1o. Nous remettons pour toujours à Sa Grâce Monseigneur Taché, et à ses successeurs, toutes les taxes municipales ainsi que les taxes d'écoles imposées sur les biens meubles et immeubles de la Mission Catholique Romaine de la Baie St. Paul.

2o. Nous remettons pour toujours au Révérend Cyrille St. Pierre, curé de la dite paroisse, et à ses successeurs, toutes les taxes municipales et toutes les taxes d'écoles imposées, tant sur les biens meubles et immeubles.

3o. Nous passons cette résolution en reconnaissance des services reçus de Sa Grâce Monseigneur Tache, Archevêque de St. Boniface, et du Révérend Cyrille St. Pierre, Prêtre, Curé de la Baie St. Paul.

Nous voulons que ces résolutions soient enrégistrées dans les minutes du conseil ; plus, nous voulons qu'une copie de ces résolutions soit présentée à Sa Grâce et qu'une autre copie soit présentée au Révérend Cyrille St. Pierre, curé de la dite paroisse, portant le sceau de notre municipalité.

Signé A. LARIVIÈRE, Préfet.
PIERRE FOYE.
FRS. ST GERMAIN,
JOS. LUCIER,
DANIEL MALONEY.

Par ordre du conseil,
C. V. AUDY,
Greffier.

Nouvelles Locales

—Réunion du bureau de direction de la société St Jean Baptiste demain soir à huit heures.

—Dimanche prochain, fête de la Pentecôte, et demain soir clôture du Mois de Marie.

—Le fameux violoniste hongrois Remenyi sera à Winnipeg le 9 et le 10 juin, et donnera deux grands concerts.

—Les graines ont partout une magnifique apparence, grâce à la pluie bienfaisante que nous avons eue samedi et dimanche.

—L'hôtel Gow à Morris est devenu la proie des flammes le 21 du courant ; pertes $3,500, assurance $1000.

—M. Alex. Begg, assistant trésorier provincial, est parti ce matin pour Ottawa où il va rejoindre sa femme malade. Son absence durera un mois environ.

—Les vétérinaires de Winnipeg se sont fait incorporer durant la dernière session : à leur réunion M. Lipsett, M.P.P., a été élu président.

—Une des nouvelles divisions électorales de Manitoba porte le nom de Division de la Broquerie ; on doit cette excellente idée à M. A. A. C. LaRivière.

—Le jour de la fête de la Reine s'est passé tranquillement à St. Boniface ; il n'en a pas été de même à Winnipeg où nos voisins se sont livrés à des revues, courses d'hommes gras, et autres amusements aussi innocents.

—La corporation de Winnipeg ne pourrait-elle pas faire un trottoir à partir de la traverse, afin d'épargner aux personnes qui lui font l'honneur d'une visite ainsi qu'aux immigrants le déplaisir de patauger dans la boue et les ornières de ses rues sur un parcours de plusieurs arpents ?

M. J. H. McTavish, de Fort Garry, a été nommé commissaire des terres du syndicat du pacifique canadien ; nous l'en félicitons. C'est une perte pour la Cie. de la Baie d'Hudson dont il était un des officiers supérieurs les plus capables, et un gain pour la Cie. du Pacifique Canadien.

—Le 24 mai a été un jour de deuil pour la population de London, Ontario, qui a été frappée d'un désastre effroyable. Un vapeur surchargé de monde a canté, et près de deux cents personnes se sont noyées. Le vapeur était faible et petit ; il pouvait contenir 400 voyageurs au plus et ce jour là il en portait près de 700.

—Samedi après-midi, un nommé Desjardins employé à la briqueterie Clark, sur la Rivière la Seine, s'est noyé au moment où, après avoir fini son ouvrage, il était descendu à la rivière pour se laver. On pense que le pied lui aura glissé. Bientôt on s'aperçut qu'il manquait, et des recherches actives aboutirent vers 6 heures à la récouverte du corps. Le défunt était âgé d'environ 32 ans et n'était pas marié. Son service a eu lieu ce matin.

—On a repêché hier, dimanche, à St. Vital le corps de M. Proteau, noyé il y a quelques jours à St. Norbert sous les yeux de ses enfants. Proteau avait amarré une cage de bois qu'il conduisait près de chez lui, et c'est en y travaillant qu'il a disparu. Il laisse une très-nombreuse famille. Proteau était arrivé du Désert, de la Gatineau, P. Q. il y a trois ou quatre ans.

—Il est rumeur que M. Lang, du département de l'intérieur, s'en vient de nouveau à Manitoba chargé par M. le Col. J. S. Dennis, député ministre de l'intérieur, d'examiner les difficultés de terres de la population française et de voir aux moyens d'embrouiller ces difficultés et de commettre de nouvelles iniquités, s'il est possible. Le choix ne saurait être meilleur si l'on en juge par la mission du même individu l'an dernier.

—Charles Stewart, de St. François Xavier, a vendu sa terre au *Colonel* Mulligan ; il s'en va demeurer au fort Edmondton. Afin d'expliquer au lecteur comment il se fait que le *Métis* accorde cette notice à M. Stewart, nous dirons que ce personnage s'était, aux élections locales de 1879, acquis une célébrité assez rare de stupidité et de fanatisme en posant sa candidature dans la division de St. François Xavier. Nos amis ne l'ont pas oublié, bien sûr.

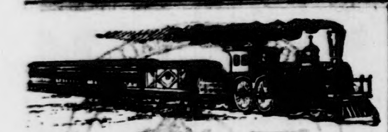
—Nous apprenons avec un sensible chagrin que la santé de M. le directeur du collége de St. Boniface va empêcher les préparatifs de la grande fête que l'on se proposait de donner le 24 juin au soir à l'occasion de l'inauguration du nouveau collége et des vacances. La population de St. Boniface fait les vœux les plus ardents pour que la santé de l'éminent directeur se rétablisse au plus tôt.

—Il est question pour la Municipalité de St. Boniface d'acheter l'édifice actuel du vieux collége pour en faire un hôtel de Ville. Des négociations ont été entamées, et si l'affaire se termine ce serait, dit-on l'intention de l'archevêché d'ouvrir une rue au nord du Collége et parallèle à la rue Provencher, et de mettre en vente toute cette lisière de lots qui fait le coté sud de cette dernière rue.

R. I. P.

Nous avons le regret d'apprendre la nouvelle de la mort de Messire N. Trudel, ancien curé de St. Isidore, Bas-Canada, et bien connu par ses bonnes œuvres. On sait que Messire Trudel est venu assister aux fêtes de la 25e. année d'épiscopat de Sa Grâce Mgr. Taché, et a laissé avant de retourner au Canada un beau souvenir de sa visite. A titre d'ami et de bienfaiteur de l'archidiocèse de St. Boniface, Messire Trudel s'était acquis des droits à notre reconnaissance et à nos prières.

Annonces Nouvelles



Chemin de fer Pacifique Canadien.

—o—

LE ET APRES

Mercredi 1 Decembre 1880,

LES TRAINS PARTIRONT COMME SUIT :

L'Express laissera Selkirk tous les jours, excepté les dimanches, à 7.00 am. Winnipeg 8.15, la Jonction de St. Boniface 8.45, Niverville 9.30, Otterburne 9.50, Dominion City, 10.55, Emerson, 11.05 a.m. Arrive à St. Vincent, 12.00.

RETOUR.

Laisse St. Vincent, 5.00 p.m. Emerson, 5.49, Dominion City, 6.00, Otterburne, 6 50, Niverville, 7.10, la Jonction de St Boniface, 8.00, Winnipeg, 8.35. Arrive à Selkirk, 10.00 p.m.

Un train d'accommodation laissera Winnipeg pour Keewatin et les points intermédiaires à 7.30 a.m. chaque mercredi et samedi, arrivant à Keewatin à 7.00 p.m. le même jour.

RETOUR

Laisse Keewatin chaque Jeudi et Lundi matin à 7.00 a.m., arrivant à Winnipeg à 7.00 p.m. le même jour.

—o—

DIVISION OUEST.

Un train d'accommodation laissera Winnipeg tous les jours, excepté les dimanches, à 8.00 a.m., Stoney Mountain, 8 40, Stonewall, 9.00, Meadow Lea, 10.20, Poplar Heights, 10.25, Ossowa, 11.00, High Bluff, 12.25, arrivant au Portage la Prairie à 1.00 p.m.

RETOUR.

Laisse le Portage la Prairie à 2.30 p.m., High Bluff, 3.05, Ossowa, 4.30, Poplar Heights, 4.55, Meadow Lea, 5 10, Stonewall, 6.30, Stoney Mountain, 6.50, arrivant à Winnipeg à 7 30 le même jour.

L'expédition des trains a lieu d'après l'heure de St. Paul, c'est-à-dire 17 minutes plus tôt que l'heure de St Boniface. La connection se fait avec les convois du chemin de fer St. Paul, Minneapolis et Manitoba.

J. LYNSKEY,
Surintendant.

Bureaux du Chemin de Fer,
Winnipeg, 17 Mars 1881.

UN GRAND PROGRES !

Nouveau par sa nature et pratique dans ses retultats.

Un Nouveau Moulin a Vent.

(Le Tourbillon)

Se vendra à toutes les compagnies de chemin de fer pour pomper l'eau, scier le bois, etc.

Se vendra à tous les cultivateurs pour battre, moudre, etc.

Se règle de soi-même, et est ainsi fait qu'il peut utiliser les vents les plus violents.

Quiconque veut établir des manufactures ou *Spéculer* fera bien d'examiner cette invention.

BREVETS A VENTRE

Pour aucune partie du Canada, ou des Etats-Unis.

S'adresser pour les détails à
NAPOLÉON PRINCE.
19 mai. St. Boniface, Man.

A LOUER.

—o—

POSSESSION 1er MAI PROCHAIN.

Une maison et dépendances sur la Rue St. Joseph, convenables pour maison privée ou maison de pension ou hôtel.—S'adresser à

M. A. GIRARD.

CHAUX, PIERRE, SABLE.

—o—

Stony Mountan Lime & Stone Co.

A commencé ses opérations et est prête à livrer de la pierre à bâtir à Winnipeg, Portage la Prairie et Emerson ou à n'importe quel point sur la ligne du chemin de fer Pacifique canadien à très bas prix.

Des échantillons de pierre peuvent être vus au bureau de la Compagnie, Winnipeg.

Est aussi en état de fournir de la chaux en grande ou petite quantité après le 15 mars, avant sous construction deux larges fours patentés, qui donneront 2,000 minots chaque par semaine. Un hangar pour la chaux sera construit à la carrière et à Winnipeg, où les ordres à partir d'un minot de chaux et sable seront remplis sous le plus court délai.

Pour plus amples informations, prix, etc. adressez à

JAS. G. MACDONALD,
Winnipeg.
Wm. W. MACALISTER,
Stony Mountain.

m-3-13-3m

GASPARD LONGPRE,

ST. BONIFACE.

IMPORTATEUR DE
FERRONNERIES,
FERBLANTERIES ET
INSTRUMENTS D'AGRICULTURE.

Le magasin de M. Longpré se trouve situé à l'ancienne place de M. Roy où le public est spécialement invité à aller lui faire une visite afin de se convaincre par lui même du bas prix auquels il vend ses ferronneries, ferblanteries, instruments d'agriculture etc., etc.

On se charge aussi à ce magasin de toutes sortes de réparations. Ouvrage sur commande des mieux finies.

SPECIALITÉ.

Instruments d'agriculture.

G. LONGPRÉ.

3m-10m-81

F. PARENT,

Peintre, Decorateur, Etc.,

—o—

Magasin et Boutique à

SAINT BONIFACE, PRES L'HOTEL NATIONAL.

—o—

M. Parent, tout en remerciant le public de l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à ce jour l'invite à venir lui faire visite. Comme par le passé les commandes reçues de la campagne seront exécutées sous le plus court délai et à des prix très réduits.

Spécialité pour les Voitures

F. PARENT.

m10-6m-81

ZOTIQUE LAVOIE,

Forgeron et Mécanicien,

SAINT BONIFACE

—o—

Exécute à sa boutique toutes espèces d'ouvrages tels que :

FERRER LES CHEVAUX,
FERRER LES VOITURES,
ETC, ETC., ETC.

Le tout se fait avec des matériaux de première classé, et la main d'œuvre est sans réplique.

Toutes commandes envoyée recevront la plus promte attention.

Sa boutique est sur l'avenue Taché vis-à-vis l'étal de boucher de MM. Bonick & McCormick.

Z. LAVOIE.

m10-6m-81

M. HUGHES

ENTREPRENEUR ET MARCHAND DE MEUBLES,
228 GRANDE RUE, WINNIPEG.

—o—

MEUBLES.

Constamment en mains des meubles pour maison privée et bureaux. Le tout dans les meilleurs goûts et à très bon marché.

ENTREPRENEUR

de cercueils et d'écrins en noyer noir et en bois de rose, etc. etc., etc.

AUSSI

Tout ordre ou commande laissés à son établissement recevront la plus grande attention.

Moulures pour Cadres.

Des moulures de toute espèce pour encadrer des gravures ou images de toute grandeur.

Venez me voir avant d'acheter ailleurs.

M. HUGHES.
No. 228 Grande Rue.

Winnipeg, 3 Mars 1881. m-3-1a

COMPAGNIE
DE LA
BAIE D'HUDSON.

—o—

TERRAIN A CULTURE

A VENDRE DANS

Manitoba et le Nord-Ouest.

—o—

La Compagnie de la Baie d'Hudson possède 7.000.000 d'acres de terre dans la grande et fertile zône et offre maintenant en vente

500,000 ACRES

arpentées par le Gouvernement de la Puissance.

—o—

LOTS DE VILLE A VENDRE,

Dans Winnipeg, West Lynne, Portage la Prairie et Goschen (Territoire du Nord Ouest.)

Les lots ci-dessus seront vendus à des prix raisonnables et à des conditions de paiement très faciles.

Toutes les informations ayant rapport à ces terrains seront données au Bureau de la Compagnie à Winnipeg et à Montréal.

C. J. BRYDGES,
Commissaire des Terres.

m9-1a-81

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.



LA NOUVELLE
Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

—:o:—

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côté de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considérables que n'importe quelle autre machine, et le prix en reduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort,

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle Tension automatique, (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la necessité de renouveller souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine. Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtés quelque soit l'épaisseur de l'etoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côté de l'aiguille.

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même ; le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacité d'ouvrage.

S'adoppe à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger.

Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine.

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre. L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualite et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner,

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

Machines envoyées pour examen avant le paiement. Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais. Argent remboursé si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clergé, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les témoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des échantillons d'ouvrage ;—conditions liberales, circulaires, etc., —s'adresser :

775 BROADWAY, NEW-YORK.

16 Oct 1881.

AGENCE GENERALE
DE
PROPRIETES FONCIERES,
D'ASSURANCES,
de Prêt et d'Emprunt.

—o—

A.A. C. LaRiviere — Alex. Kittson

ST. BONIFACE, MANITOBA.

—o—

On se charge à ce Bureau de la vente et de l'achat de Terres, Lots de Ville et de toute espèce de Proprietés Foncières.

Des Assurances sont accordées contre le feu sur les bâtisses, les meubles, etc., contre les accidents et sur la vie ; on donne aussi des garanties sur la fidelité des employés publics et municipaux.

Les personnes qui désirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $100 jusqu'à $5,000 en donnant première hypothèque sur des propriétés dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de l'exécution des demandes de Patente de terre, d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St. Boniface, 20 Mai, 1880.



CHEMIN DE FER
Pacifique Canadien.

SOUMISSIONS POUR
UN EDIFICE DEVANT COMPRENDRE UNE STATION ET UN HANGARD A FRET, COMBINÉS, AU
Portage du Rat, Keewatin.

On demande des soumissions pour la construction d'un édifice devant comprendre une Station et un Hangard à fret combinés sur la ligne du Chemin de Fer Pacifique Canadien, au Portage du Rat.

On peut voir les plans et devis et les termes du contrat au bureau de l'Ingenieur, au Portage du Rat.

Les soumissions scellées pour l'édifice ci-dessus seront reçues jusqu'à

Midi le 24 Mai.

et seront adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour Edifice devant comprendre une Station et un Hangard combinés, au Portage du Rat, Keewatin."

La plus basse ni aucune soumission necessairement acceptées.

Wm. T. JENNINGS,
Ingenieur resident.

Portage du Rat,
9 mai 1881.

AVIS PUBLIC.

SAINT NORBERT, ARRONDISSEMENT SCOLAIRE No. 3.

TAXE D'ÉCOLE SUR LE LOT NO. 54.

	Taxe.	Frais.
Non-résident. Lot No. 54,		
1879	$2 85	$5 00
1880	1 50	
Total		$9 35

Le lot ci-dessus mentionné sera vendu le 6 juin prochain à 9 heures a m. à la maison d'école de l'arrondissement scolaire No. 3 de St. Norbert, si le montant couvrant les taxes et les frais n'est pas soldé d'ici à cette date.

G. PH. CLOUTIER.
S. T. A. S., S. N.

St. Norbert, 2 Mai 1881. 3f



AVIS PUBLIC.

—o—

Le public est par le présent prévenu de ne pas acheter de bois de corde qui sera coupé sur le contrat 14 du chemin de fer Pacifique avant de s'assurer si le permis a été accordé pour la coupe du dit bois.

Une grande quantité de bois a été saisi, et tout autre bois illégalement coupé sera aussi confisqué partout où il sera trouvé.

JAS. ANDERSON.
Agent des T. B. C.

17mi-8s-81